



concours sur titre dans la fonction publique hospitalière

Par **ide37**, le **23/11/2011** à **19:37**

Bonjour

je suis ou plutot j'étais titulaire d'un poste d'aide soignante dans un établissement de santé public depuis 2007, en 2008 je suis partie en formation professionnelle pour devenir infirmière diplômée d'état. J'ai donc été diplômée ce vendredi 18/11, le problème c'est que lors de ma reprise de travail dans l'établissement ayant financé mes études, on m'apprend que je reste sur un statut d'aide soignante (le salaire allant de paire)en faisant fonction infirmière tant que je n'ai pas passé un concours sur poste dans cet établissement. La date de concours n'étant pas fixée, je ne sais pas quand je pourrai être reconnue infirmière, statut pour lequel j'ai étudié pendant 38 mois. Ce qui me fait peur c'est que seule la Directrice pose la date de ce fameux concours, et que par mesure d'économies elle peut le repousser longtemps alors que moi je ne peux me désengager de 5ans de service dans son établissement pour m'avoir financé mes études. Je me sens prise au piège. Il faut savoir que je suis seule candidate au poste.

Est ce logique et comment puis-je accélérer les choses pour atteindre le statut qui m'est dû ?